



Prairie humide (© SYMBAS)



Chabot (© SYMBAS)



La Seugne (© SYMBAS)



Vison d'Europe (© Julien STEINMETZ (ONCFS) - Réserve Zoologique de Calviac)

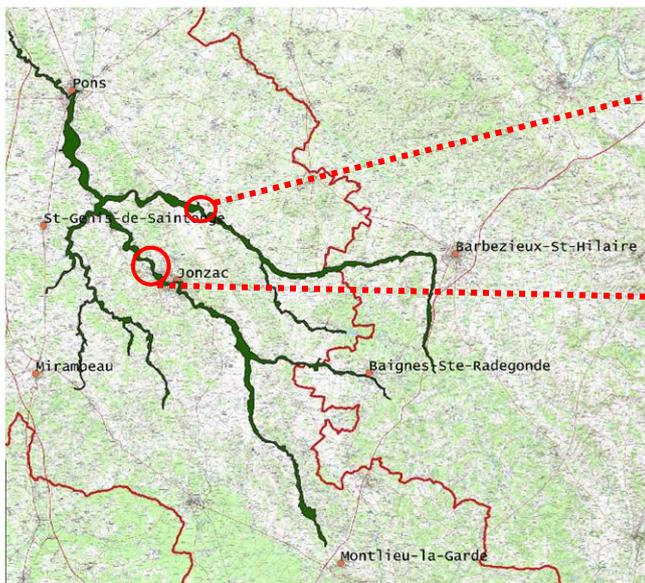
## Site Natura 2000 : « Haute Vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents »

### ❖ Natura 2000 c'est quoi ?

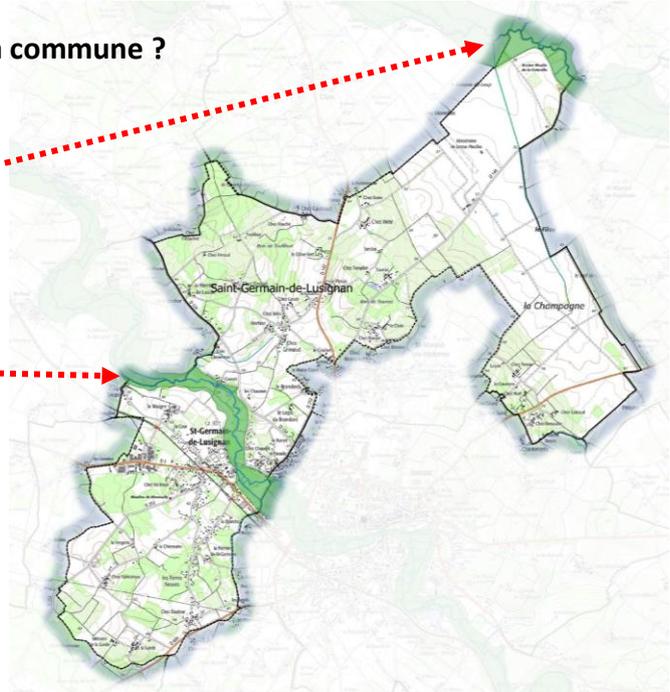
Natura 2000 est un réseau européen qui vise la protection de la biodiversité, plus particulièrement des espèces et des habitats d'intérêt communautaire (espaces naturels). Le site Natura 2000 de la Haute Vallée de la Seugne, qui comprend la plaine alluviale de la Seugne et ses affluents, est pourvue d'une grande richesse biologique puisque sont présents :

- 23 espèces d'intérêt communautaire (Loutre d'Europe, Vison d'Europe, Cistude d'Europe, Agrion de Mercure, Lamproie de Planer, Chabot ...)
- 15 habitats d'intérêt communautaire (forêts alluviales de frênes et d'aunes, végétation des rivières...)

### ❖ Où est située la zone Natura 2000 sur la commune ?



Localisation du site Natura 2000 « Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents » (© SYMBAS)



Localisation du site Natura 2000 « Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents » sur la commune (© SYMBAS)

### ❖ Vous pouvez participer à protéger la biodiversité de ce site Natura 2000 !

Des outils de gestion permettent de préserver les espaces naturels et la faune de ce site :

- Les contrats Natura 2000 : ils permettent de financer des actions de restauration, d'aménagement ou de gestion des espaces naturels (créer une mare, restaurer une prairie, planter des haies, favoriser des îlots de sénescences ...). Les actions réalisées sont remboursées jusqu'à 100% par des aides publiques.
- La Charte Natura 2000 : elle permet de valoriser les bonnes pratiques de gestion adaptées aux milieux naturels.

Lorsque l'on signe une charte ou un contrat, on peut demander l'exonération de la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB).